



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Décharges de service pour les agents investis dans les associations de restauration



Lors du CTM de décembre le Secrétariat Général a considéré qu'il n'est pas opportun de revoir le nombre attribué (5 à 7), conforté par la représentante de la DGFIP rajoutant qu'à ce jour elle n'a pas connaissance de difficultés.

Faudrait peut-être venir faire un tour dans la vraie vie !!! Rien que dans le 44, plusieurs associations de restauration sont en grande difficulté, notamment celle de Cambronne et de la DISI. Les agents qui s'étaient pourtant beaucoup investis n'ont parfois d'autre choix que de démissionner pour préserver leur santé !

Prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo

Prévue depuis peu dans le Code du travail, elle est facultative pour l'employeur. Le Secrétariat Général a refusé d'ouvrir toute perspective à Bercy, se réfugiant derrière le fait que cette opportunité n'est pas ouverte aux fonctionnaires.



Dernier Comité Technique de l'année, celui-ci fut à l'unisson de ses prédécesseurs. Ambitieux dès qu'il s'agit de tracer des perspectives de dialogue social, mais beaucoup plus frileux dès qu'il s'agit d'avancer des réponses en adéquation avec les attentes des personnels. Décidément, nos responsables ministériels ont bien du mal à entendre la colère sociale.



**RELEVER
LA TÊTE !
TOUS EN GRÈVE**

Catégorie C

CAPNationale du 13 janvier 2016

EXAMEN DES CANDIDATURES POUR LES RECRUTEMENTS HORS MÉTROPOLE

Le projet d'affectation pour les recrutements HM proposait 14 postes :

■ 2 pour les Trésoreries auprès des ambassades de France déclinés comme suit :

Gabon : 1

Sénégal : 1

■ 12 postes en COM :

Nouvelle-Calédonie			Wallis et Futuna : 2
Nouméa : 7	Koné : 2	Poindimié : 1	

81 agents ont postulé pour ce mouvement.

Sur les 14 agents sélectionnés au projet, 8 ont obtenu leur

1^{er} choix, 2 agents leur 2^{ème} choix, 1 agent son 3^{ème} choix, 1 agent son 4^{ème} choix et 2 agents leur 6^{ème}.

L'administration a effectué un bref rappel des règles de gestion en vigueur depuis 2010 pour les affectations HM :

■ pour les Trésoreries auprès d'une Ambassade de France (TAF), la durée de séjour réglementée de 2 ans renouvelable une fois (décret de la fonction publique). Un délai de deux ans en métropole est obligatoire entre deux séjours HM.

■ Les agents en poste dans les DOM et les COM peuvent candidater, mais sont obligés de repasser par la case Métropole avant de pouvoir candidater vers une TAF, sauf s'il s'agit de leur premier séjour à l'étranger.

La DGFIP explique que depuis le nouveau mouvement défiliarisé de septembre 2015, les règles de gestion concernant le recrutement HM n'ont pas été adaptées. En conséquence, seules les candidatures des agents issus de la GP ont été prises en compte pour ce mouvement. L'administration annonce pour les prochaines affectations une ouverture partielle aux 2 filières et la mise en place d'un prérequis pour postuler sur les postes proposés.

FO condamne cette affectation au profil qui ne dit pas son nom. Pour l'établissement du projet d'affectation, la DGFIP a appliqué la règle de l'ancienneté administrative en évinçant d'office les agents originaires de la FF.

FO a rappelé son opposition à ce procédé de sélection et demandé que les affectations se fassent à l'ancienneté de la demande et que la défiliarisation s'applique immédiatement pour ce mouvement.

Pour **FO**, l'ancienneté de la demande constitue en effet un critère objectif d'appréciation de la volonté des agents concernés de rejoindre un poste HM.

Concernant les fermetures des TAF, l'administration a également rappelé que les règles RH seront adaptées et qu'il n'y aura pas d'interruption de délai de séjour.

Ces fermetures ont pour conséquence directe de limiter la durée de séjour des nouveaux affectés sur ces postes à 2 ans.

Pour toutes ces raisons

FO a voté **CONTRE** ces recrutements.

A GLA GLA

Les convives du restaurant du site Versailles se plaignent, depuis quelque temps déjà, du manque de chaleur dans ce restaurant inter-administratif.

Si jusque-là la météo avait été clémente, ce n'est plus le cas depuis une semaine. C'est pourquoi **FO** est intervenu auprès de la DRFiP44 pour être informés des difficultés rencontrées sur ce site et sur ce qui va être mis en place pour y remédier.

